

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU  
26 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre se sont réunis à la salle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, 21 rue Bourdillon, 36000 CHATEAUROUX sur la convocation en date du dix-huit novembre deux mille vingt-quatre qui leur avait été faite par Monsieur Xavier ELBAZ, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Xavier ELBAZ – Président du Centre de Gestion
- Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT- Maire de Le Poinçonnet
- Monsieur Jacques PERSONNE – Conseiller Municipal d'Issoudun
- Monsieur Gérard NICAUD – Maire de Chatillon-sur-Indre
- Madame Pascale BAVOUZET – Maire d'Arthon
- Madame Christine COUTY – Adjointe au Maire d'Argenton-sur-Creuse
- Monsieur Hugues FOUCAULT – Maire de Bretagne
- Madame Delphine GENESTE – Maire de Déols
- Madame Anne-Laure BODIN – Adjointe au Maire de Ceaulmont
- Monsieur Nicolas THOMAS - Président de Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne
- Madame Catherine RUET - Conseillère Communautaire de Châteauroux Métropole

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Monsieur Régis BLANCHET- Maire de Buzançais
  - Monsieur Jacques PALLAS – Maire de Saint-Georges-sur-Arnon
  - Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE – Conseiller Municipal de Saint-Août
  - Madame Michèle PRÉVOST – Adjointe au Maire de Levroux (pouvoir consenti à Monsieur Hugues FOUCAULT)
  - Monsieur Dominique HERVO – Maire de Tournon-Saint-Martin
  - Monsieur Vincent MILLAN – Maire d'Argenton-sur-Creuse
  - Madame Frédérique FOURRÉ – Adjointe au Maire de Vatan (pouvoir consenti à Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT)
  - Monsieur Mathieu MOREAUX – Conseiller Municipal de Chaillac
  - Monsieur Pascal COURTAUD – Président de la communauté de Communes La Marche Berrichonne
  - Monsieur Gil AVÉROUS – Président du Châteauroux Métropole (pouvoir consenti à Monsieur Xavier ELBAZ)
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT

Délibération CA-2024-38

Séance du 26 novembre 2024

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE POUR LA SANTÉ EN MILIEU DU TRAVAIL**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et ses articles L.812-3 et suivants,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que par courrier du 27 juillet 2023, la MSA a fait part au centre de Gestion de sa volonté de résilier la convention qui les liait pour la mise en œuvre du suivi médical des agents de la fonction publique territoriale, son désengagement étant lié à la diminution du nombre de médecins du travail sur le territoire départemental,

Que cette résiliation prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Que les agents du Centre de Gestion étaient auparavant suivis par les services de la MSA,

Considérant que l'ouverture d'un service de médecine du travail inter-fonction publique par le Centre de Gestion est retardée par les difficultés de recrutement d'un médecin du travail et qu'il convient d'assurer la continuité de suivi médical des agents du Centre de Gestion,

Considérant que l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail (AISMT) propose la prise en charge du suivi médical des agents du Centre de Gestion,

Vu le projet de convention avec l'AISMT ci-joint,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,**

**ARTICLE 1** – AUTORISE le Président du Centre de Gestion ou son représentant à mettre au point et signer la convention avec l'Association Interprofessionnelle pour la Santé en milieu du Travail ci-jointe qui permettra la continuité du suivi médical des agents du centre de Gestion.



Le Président,

Xavier ELBAZ